

Domaine de la Gouvernance (G)

LE DOMAINE EN CHIFFRES			
Champs	Références	Critères	Preuves
05	27	53	181

CHAMP G1 : Système d'information

Interprétation : Il s'agit de doter l'institution d'un système d'information fiable et efficace.

Référence G11 : L'institution dispose d'une politique de collecte, de sécurisation, de traitement, d'analyse et d'exploitation des informations.

Référence G12 : L'institution est dotée d'une structure d'information et de prospective (ou de veille).

Référence G13 : L'institution assure l'archivage et la diffusion de l'information administrative; pédagogique et scientifique.

Référence G14 : L'institution dispose de services numériques au service de ses étudiants et de son personnel.

Référence G15 : L'institution assure l'organisation, la gestion et la promotion de la communication avec les parties prenantes internes et externes.

CHAMP G2 : Les conditions d'élaboration des politiques

Interprétation : Il décrit les outils d'élaboration des politiques de l'institution.

Référence G21 : L'institution dispose de structures chargées d'élaborer des politiques concertées de formation, de recherche et de gouvernance.

Référence G22 : L'institution organise sa concertation interne pour l'élaboration de ses différentes politiques : formation, recherche, gestion administrative et gouvernance.

Référence G23 : La politique de l'institution est en phase avec les orientations stratégiques nationales de l'enseignement supérieur et la recherche.

Référence G24 : La politique et la stratégie de l'institution notamment dans le do-

maine de la recherche, de la formation, des relations internationales et des services rendus à la Société tiennent compte de ses environnements local, national et international.

Référence G25 : La politique de l'institution est en adéquation avec la réglementation et fait usage de ses marges d'autonomie.

Référence G26 : L'institution est dotée d'un projet de développement partagé.

Référence G27 : Les arbitrages budgétaires font l'objet d'une procédure concertée.

CHAMP G3 : L'organisation et le pilotage des composantes et des services

Interprétation : Il définit les compétences, responsabilités et missions des ressources humaines et les moyens matériels qui leur sont nécessaires.

Référence G31 : La structure de l'institution est adaptée à la réalisation de ses missions et de ses objectifs ; elle permet un pilotage efficace.

Référence G32 : Les différentes instances de pilotage et de gestion ont des fonctions, des compétences et des responsabilités clairement définies ; celles-ci sont attribuées en cohérence avec les missions et les objectifs de l'institution.

Référence G33 : L'institution est organisée de telle sorte que les responsabilités confiées puissent être exercées pleinement.

Référence G34 : Le système de gouvernance prend des dispositions pour tenir compte des opinions et des avis des étudiants et des personnels.

Référence G35 : L'institution dispose d'un règlement intérieur concerté.

Référence G36 : Le responsable de l'institution gère et alloue les ressources en conformité avec les objectifs de l'institution ; il organise l'évaluation de l'efficacité de leur mise en œuvre.

Référence G37 : L'institution garantit les moyens matériels nécessaires et appropriés au bon déroulement de ses activités.

CHAMP G4 : Le management des fonctions supports au service des missions

Interprétation : Il veille à la conformité des moyens (humains et matériels) aux missions et valeurs de l'institution.

Référence G41 : L'institution gère ses ressources humaines en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Référence G42 : L'institution gère son patrimoine en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Référence G43 : L'institution gère ses ressources financières en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Référence G44 : Les services communs contribuent à la mise en œuvre du projet de l'institution.

CHAMP G5 : Les démarches qualité

Interprétation : Il incite à la mise en place de démarches qualité adaptées aux missions et valeurs de l'institution.

Référence G51 : L'institution a une politique qualité bien définie et partagée.

Référence G52 : L'institution développe ses démarches qualité en conformité avec ses missions et ses valeurs.

Référence G53 : L'institution développe des démarches qualité pour ses différentes activités.

Référence G54 : L'institution organise périodiquement son autoévaluation et la révision de l'ensemble de ses activités.